



## AVIS DE COURSE

# Trophée du Parc Naturel Marin 2024

## Programme des régates

- 23 et 24 Mars, 1<sup>ère</sup> étape : Challenge d'Hiver YCCR (Canet)
- 13 et 14 Avril, 2<sup>ème</sup> étape : Tramontana Cup YCPL (Leucate)
- 11 et 12 Mai, 3<sup>ème</sup> étape : Rimage Racing CNB (Banyuls et Port Vendres)
- 08 et 09 Juin, 4<sup>ème</sup> étape : Les Nautiques Argelès YCAR (Argelès)

Lieux : Canet, Leucate, Banyuls et Argelès

Autorités Organisatrices : YCCR, YCPL, CNB et SNCV, YCAR

### 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- les RCV 2021 - 2024,
- le présent avis de course,
- le règlement OSIRIS
- la fiche course.

### 2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 1) La régata est ouverte à tous les bateaux des classes A, B, C, D, E, F, G, L, R1, R2, R3, R4.
- 2) Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile2024 permettant la pratique de toutes les activités fédérales dont **la pratique de la voile en compétition** et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3) La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

- 4) INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur les sites de chaque club organisateur d'une étape.
- 5) Un certificat de jauge HN OSIRIS valide pour chaque bateau inscrit.
- 6) Les skippers qui souhaitent participer à l'ensemble du Trophée doivent s'inscrire en ligne sur SITE DU CLUB organisateur de la 1ère étape. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, le skipper doit s'acquitter de toutes les formalités d'inscription et régler tous les droits.

### 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

**Le paiement des frais d'inscription se fera en ligne sur le site du club organisateur de sa regate ou directement sur place à la confirmation des inscriptions.**

Frais d'inscription : tarif unique par étape :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'équipiers ..... x 10 euros = .....</li><li>• Bateau(x) ..... x 15 euros = .....</li></ul> |  |
|--|--|

### 4. PROGRAMME

A voir dans les I.C. de chaque étape.

### 5. CLASSEMENT GENERAL DU TROPHEE 2024

Pour le classement général du Trophée, la plus mauvaise course sera retirée dès que 7 courses au moins auront été validées. Si 14 courses ont été validées, les 2 plus mauvaises seront retirées, etc ...

### 6. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course,

**le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).**

### 7. Dates des étapes du Trophée du Parc Naturel Marin :

- 23 et 24 Mars, 1 ère étape : Challenge d'Hiver YCCR (Canet)
- 13 et 14 Avril, 2 -ème étape : Tramontana Cup YCPL (Leucate)
- 11 et 12 Mai, 3-ème étape : Rimage racing CNB (Banyuls) (Banyuls et Port Vendres)
- 08 et 09 Juin, 4-ème étape : Les Nautiques Argelès YCAR (Argelès)



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Des places de port sont mises à la disposition des concurrents : en franchise de port, une semaine avant et une semaine après l'étape.

Contactez la Capitainerie du Port concerné pour réserver et penser à vous annoncer (canal 9) en rentrant dans le port.

YACHT CLUB ARGELÈS RACOU  
Capitainerie de Port Argelès  
66700 Argelès sur Mer

- Téléphone : 0626124830
- Messagerie : [contact@yacht-club-argeles.com](mailto:contact@yacht-club-argeles.com)

&&&&&&

YACHT CLUB PORT-LEUCATE  
Quai du pla de l'entrée  
11370 Leucate

- Messagerie : [president@ycpl.fr](mailto:president@ycpl.fr)
- Téléphone : 06 87 60 64 27

&&&&&&

CERCLE NAUTIQUE DE BANYULS  
1 Rue de la Paix  
66650 BANYULS SUR MER

- Messagerie : [bcpons@orange.fr](mailto:bcpons@orange.fr)
- Téléphone : 06 07 94 09 83 ou 06 82 41 03 41

&&&&&&

SNCV  
Quai François Joly  
66660 PORT VENDRES

- Messagerie : [bernardchaize@orange.fr](mailto:bernardchaize@orange.fr)
- Téléphone : 06 75 05 50 24

&&&&&&

YACHT CLUB CANET EN ROUSSILLON  
BP 210 Capitainerie du Port  
66140 CANET EN ROUSSILLON

- Messagerie : [vfourquet@actif-conseil.fr](mailto:vfourquet@actif-conseil.fr)
- Téléphone : 06 10 85 34 48



## LICENCES

**Important, les licences club ou licences temporaires devront être conformes au texte de base de la FFV et demandées au plus tard le jeudi avant l'étape.**

### TARIF

- Licence club adulte : 68,00 € (pratiquant ou compétition)
- Licence club jeune : 32,00 € (adhésion, pratiquant ou compétition)
- Licence temporaire 1 jour : 19,00 €
- Licence temporaire 4 jours : 34,00 €

**Demandes à transmettre sur le site du club organisateur de chaque étape concernée en fournissant pour chaque licence demandée :**

**Nom,  
Prénom,  
Date et lieu de naissance,  
Adresse,  
Adresse de messagerie**